

RECONVERSION OU RECONSTITUTION DU VIGNOBLE ALGERIEN

par Gérard BLANC *

Le dilemme de la viticulture algérienne ainsi posé peut paraître paradoxal puisqu'il est bien connu que la vigne en Algérie, depuis l'Indépendance, ne peut plus compter inconditionnellement sur son débouché naturel, le marché français. Cependant l'arrachage intégral du vignoble, envisagé de sang-froid par certains, poserait de redoutables problèmes économiques et sociaux au niveau de l'équilibre du secteur agricole socialiste comme au niveau de l'agriculture dans son ensemble.

Il est donc impératif et urgent d'apprécier jusqu'où cette reconversion est possible et à quelle cadence, sans que soit déclenché un processus de régression économique dont tous les secteurs de l'économie algérienne pâtiraient. Si l'on aboutit à la conviction, qui est la nôtre, que la reconversion en tout état de cause n'embrassera pas la totalité des superficies mais qu'un vignoble important et vigoureux a encore sa place ici, c'est alors que le problème de la reconstitution ou du renouvellement se pose : quelle superficie garder et quel type de viticulture ?

Deux problèmes doivent être traités avant de passer à l'esquisse d'une politique viticole, tout d'abord la place de la vigne dans l'ensemble économique algérien et ensuite les perspectives de débouchés.

I — LA PLACE DE LA VIGNE DANS L'ECONOMIE ALGERIENNE

Nous nous appuyerons sur un certain nombre de données économiques pour l'établissement desquelles, malheureusement, nous ne disposons d'aucune statistique récente ni de travaux de comptabilité nationale de valeur concernant l'agriculture.

Force nous est donc de nous reporter le plus souvent à des informations antérieures à l'Indépendance. Les traits principaux qui s'en dégageront valent dans l'ensemble pour la période actuelle car il n'y a encore eu aucune action d'envergure de remodelage du vignoble et si les quantités produites sont largement inférieures à ce qu'elles étaient alors, les surfaces plantées, elles, n'ont guère changé. Chaque fois qu'il nous sera possible, nous introduirons des éléments d'information plus récents.

* Docteur es-Sciences Economiques.

Les travaux de comptabilité nationale entrepris à partir de 1950 en Algérie permettent de « quantifier » l'importance de la viticulture successivement dans la production, dans l'emploi, dans les exportations et la formation brute de capital.

Dans une optique plus dynamique, nous essaierons ensuite d'apprécier le rôle de la viticulture dans le développement économique, sa réalité et ses limites.

A — La viticulture à travers les comptes économiques

Les recettes viticoles dans le revenu brut agricole ont varié au cours des campagnes moins en raison du volume effectivement produit que des prix pratiqués.

Importance du produit viticole dans le revenu agricole (en million de NF)

Tableau n° 1

	1955/56	1956/57	1957/58	1958/59	1959/60
Recettes viticoles	560	780	1.050	850	1.300
% dans le volume du rev. agricole	28 %	29 %	39 %	32 %	48 %

Le vignoble sur 3 % de la surface agricole donnait le 1/3 environ du revenu brut de l'agriculture algérienne alors qu'en France par comparaison il n'en donnait que 9 % environ. L'importance de la viticulture est plus marquée dans la réalité que ne le font voir ces chiffres et tient principalement au rôle fondamental de l'agriculture dans le pays. Ce rôle apparaît lui-même masqué dans les chiffres relatifs à la production intérieure brute.

Composition de la production intérieure brute

(Source : Tableaux de l'économie algérienne (1960))

Tableau n° 2

Secteurs	1950	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture	37 %	33,5 %	31 %	33,5 %	31,5 %	26 %
Industrie	27 —	27,5 —	27 —	25,5 —	25 —	27 —
Services	36 —	39 —	41 —	41 —	43,5 —	47 —

Les proportions sont faussées par la part artificiellement gonflée et économiquement malsaine des services et du tertiaire dans la production globale. Au niveau du secteur agricole moderne, la vigne qui le concerne presque exclusivement, apparaît comme prépondérante en faisant plus des 2/3 du revenu de ce secteur (1).

En matière d'emploi le rôle que la viticulture jouait et joue toujours, est certainement important mais difficile à chiffrer. Par exemple, l'accord n'est pas unanime en ce qui concerne les besoins annuels de main-d'œuvre par hectare de vigne. Le Plan de Constantine estime ce besoin entre 60 et 120 jours, certaines enquêtes de l'I.V.C.C. (2) datant de 1956 font état de 30 à 160 jours selon les régimes. Les enquêtes et études semblent s'accorder sur le point selon lequel le vignoble qui enregistrerait les plus faibles besoins, serait celui d'Aïn Témouchent (50 jours et moins).

Il semble donc qu'une moyenne tirée à l'échelon national n'ait guère de sens, chaque terroir pour ne pas dire chaque exploitation ayant des exigences particulières. Nous garderons l'évaluation du Plan de Constantine, 80 jours environ, soit un total pour tout le vignoble de 30 millions de journées. Pour apprécier ce chiffre il faut le comparer avec l'ensemble des autres possibilités d'emploi offert par l'agriculture.

emploi en millions de journées

— vignoble	30	} Total 158
— céréales, légumineuses, jachères	48	
— cultures fruitières	35	
— cultures maraichères	16	
— cultures industrielles	3	
— terres de parcours, prairies, élevage	26	

Le vignoble avec ses 3 % de la superficie agricole donnait le 1/5 des journées de travail offertes par l'ensemble de l'agriculture. Comme pour le produit brut, il a une importance proportionnellement plus forte dans la capacité d'emploi du seul secteur moderne. Samir AMIN (3) estime pour sa part le nombre des ouvriers agricoles alors employés par les colons à 350.000 dont 100.000 permanents et 250.000 temporaires ou journaliers. A condition que l'on tienne compte de la plus forte capacité d'emploi de la vigne par rapport aux céréales, il est permis de considérer qu'il existe une correspondance entre la structure de la production du secteur moderne et la structure de l'emploi. On aboutit alors à la conclusion que la vigne occupe plus des deux tiers de la main d'œuvre salariée.

(1) En 1957 par exemple le secteur moderne produit pour 165 milliards avec une contribution de 112 milliards pour la vigne,

(2) IVCC, Institut des vins de consommation courante.

(3) Samir AMIN : *L'économie du Maghreb*, tome I, 1966, Paris, Editions de Minuit.

La valeur des exportations viticoles, avant l'Indépendance, a atteint et même souvent dépassé la moitié des exportations totales de l'Algérie. Il n'en est plus de même aujourd'hui grâce notamment au développement des exportations pétrolières.

Exportations des produits de la vigne (en milliers de NF)

(source : Annuaire statistique de l'Algérie)

Tableau n° 3

	1956	1957	1958	1959	1960
Valeur des export. produits viticoles.....	582.836	850.319	1.131.681	903.865	1.053.507
Export. Totales	1.501.140	1.717.490	2.051.504	1.804.605	1.946.539
%	38,82	49,5	55,16	50,08	54,17

La France en absorbait la presque totalité (1). Cette situation pesait et pose toujours malgré une importante réduction des produits viticoles dans les exportations globales de redoutables problèmes sur le plan du commerce extérieur, problème tout d'abord de l'instabilité du marché et de la dégradation relative des prix par rapport aux prix des produits importés et ensuite problème de la subordination économique à l'ancienne métropole. L'évolution des volumes et des prix des exportations de vins sur la France est retracée dans le tableau suivant. Jusqu'en 1962 nous avons tenu compte des chiffres des douanes algériennes, au-delà nous avons pris ceux des douanes françaises.

Valeur des exportations de vins sur la France

(en Francs courants et constants)

Tableau n° 4

Années	Volume 1.000 Hl	Valeur 1.000 Fr F.O.B.	Indice prix de gros 1956 = 100	Valeur Fr constants	Prix Hl Fr constants
1958	12.131	1.101.108	129	853.565	70,36
1960	14.348	1.029.347	133	773.945	53,93
1961	12.790	918.799	136	675.587	52,81
1962	14.630	1.166.430	142	821.429	56,14
1963	6.833	569.431	148	394.750	53,37
1964	9.044	808.274	150	538.849	59,57
1965	8.181	681.676	153	445.539	54,45

(1) Selon les Douanes algériennes, la part de la France dans les exportations viticoles est de :

1956 96,3 % ; 1957 96,8 % ; 1958 98 % ; 1960 - 97,7 %.

Le calcul de la valeur des exportations en francs constants met en évidence une donnée qui passe généralement inaperçue, celle de la détérioration relative des prix. L'indice des prix de gros français a été choisi puisque c'est à ces prix que l'Algérie importe les produits dont elle a besoin. Il apparaît qu'en 1965 avec 67 % du litrage exporté de 1958, l'Algérie n'a reçu en contrepartie que 52 % des devises de cette même année de référence (en francs constants).

La baisse en valeur absolue suffit, quant à elle, à expliquer la réduction de la part des exportations viticoles dans les exportations globales. En 1963 les produits pétroliers ont représenté les 2/3 des exportations totales contre seulement 15 % aux produits viticoles (569 millions de DA sur un total de 3,5 milliards de DA environ). En 1964 les exportations viticoles ont représenté environ 1/5 des exportations totales et en 1965 un peu moins, environ 13 %.

Un autre aperçu de l'importance de la viticulture peut nous être donné par le montant de *l'investissement fixe brut* qui lui est consacré. On ne le connaît pas directement, mais on peut, ici aussi, supposer qu'il y a correspondance entre la structure de la production et celle de l'investissement fixe brut dans l'agriculture. En 1955, année moyenne statistiquement parlant, cet investissement s'élevait à 27 milliards de francs 1955 soit environ 25 % de l'investissement brut total en Algérie. Sur cette base, on peut évaluer les dépenses d'investissements consacrées à la viticulture au 1/3 environ de ces 27 milliards, soit 9 milliards de francs, soit encore 1/12 de l'investissement brut total annuel avec pour seul résultat le maintien de la production à son niveau antérieur.

Depuis l'Indépendance, ces investissements d'entretien sont quasi nuls (absence totale de renouvellement des plantations, peu de gros travaux d'entretien des cuveries et matériel de vinification), le vignoble connaît donc un véritable désinvestissement qui s'est déjà traduit par une forte baisse du potentiel de production, de la productivité et de la rentabilité.

B — *La viticulture dans le développement économique*

On ne peut se demander si la spécialisation viticole, à la lumière du passé, est susceptible d'aider ou au contraire risque de freiner le développement de l'Algérie. La question mérite d'être posée puisque les réponses pourront nous indiquer si le secteur viticole est redevable de simples aménagements tenant compte par exemple de la seule évolution des débouchés ou bien de bouleversements structurels plus profonds.

En gros l'approche dynamique soulève deux catégories de problèmes. Quel est l'impact de l'activité viticole sur la consommation et l'investissement internes ? La vigne induit-elle soit par ses « inputs » soit par ses « outputs » une industrie locale appréciable ?

1 - *l'effet de la vigne sur la consommation et l'investissement internes*

Pour qu'il y ait contribution au développement, il n'est pas suffisant que le revenu brut dégagé soit supérieur dans la spéculation choisie

que dans toute autre spéculation, encore faut-il que l'affectation et l'utilisation de ce revenu répondent aux exigences du développement, autrement dit que les ressources nouvelles profitent aux autres activités nationales.

Voyons d'abord pourquoi la vigne n'a pas réussi à être le moteur de progrès que ses promoteurs avaient envisagé.

On va tenter de dissocier le revenu brut selon les parties prenantes et situer ainsi la part qui trouvait son emploi final en Algérie.

Nous avons établi, d'une manière très approximative pour la campagne 1959/60 les affectations globales suivantes des recettes viticoles (1).

		en millions NF
Frais culturels proprement dits		
— matières premières et fournitures	30 %	113,53
— travaux	70 %	264,92
	Total	378,45
Revenu net		
— amortissements		57,96
— impôts, assurances, divers		199,27
— autres revenus		664,32
	Total	921,55
Recettes brutes		1.300

Les ressources locales sont augmentées directement et définitivement par les paiements au titre des charges de main-d'œuvre, les impôts payés et les achats locaux ; quant au reste, profit des exploitants, prélèvements financiers (assurances, amortissements des prêts), achats extérieurs, il peut en partie ou en totalité être transféré à l'étranger.

Cette estimation nous donne pour les salaires dans l'optique du coût pour l'employeur (charges sociales incluses), 26 milliards d'anciens francs environ. Les salaires directs peuvent être connus d'une autre façon, en prenant pour base les salaires minima journaliers des travailleurs agricoles (S.M.A.G. algérien). Cette dernière technique est utilisable puisqu'en Algérie (contrairement à la France) l'écart entre les salaires effectivement pratiqués et le SMAG a toujours été très réduit. Les « *Tableaux de l'économie algérienne* » (1) nous donnent 3 séries de chiffres correspondant à des zones d'abattement. Le vignoble étant presque exclusivement situé dans les zones couvertes par les séries 1 et 2, on prendra la moyenne de ces deux séries.

(1) Voir BLANC, G : *La vigne dans l'économie algérienne*, Thèse ronéotypée, Montpellier, février 1967, p. 168-170.

(1) *Tableaux de l'économie algérienne 1960*. Statistique générale de l'Algérie.

Masse salariale viticole

Tableau n° 5

Années	SMAG Moyenne Z. 1 et Z. 2	Masse sal. viticole (en millions d'anciens francs)	Revenu brut de la vigne	% des sal. sur rev. brut
1955/56	403	12.090	56.000	21,5 %
1956/57	502	15.060	73.000	19,3 %
1957/58	527	15.810	105.000	15,0 %
1958/59	628	18.840	85.000	22,1 %
1959/60	653	19.590	130.000	15,0 %

Selon ces calculs, le personnel salarié recevait directement aux environs de 20 milliards d'anciens francs en 1959/60 et entre 15 et 20 % des recettes brutes selon les années.

Autres ressources locales, les achats effectués en Algérie et que l'on peut considérer comme englobant approximativement la totalité du poste matières premières et fournitures soit 113 millions de NF (1).

La fiscalité supportée par la viticulture et alimentant le budget algérien est difficile à déterminer. On évaluerait en 1960 les impôts payés par le secteur agricole européen à environ 50 millions de NF, l'essentiel, mettons les 2/3, nous l'attribuerons à la vigne pour respecter la structure de la production de ce secteur soit 33 millions de NF.

En définitive la part du revenu viticole qui profite directement à l'Algérie peut être évaluée en 1960 à :

— les charges de main-d'œuvre	264,9 millions NF
— les matières premières, fournit.	113,5 »
— la fiscalité	33 »
	Total 411,4 millions NF

Ce montant correspond au maximum à 31 ou 32 % de la recette brute.

Les prélèvements financiers destinés à la rémunération et l'amortissement des emprunts et au paiement des primes d'assurances étaient virés pour leur majeure partie aux comptes d'organisme sis en métropole.

Il restait les profits des exploitants et des sociétés qui au delà des besoins de consommation auraient pu être affectés à des investissements productifs. Or le secteur européen n'effectuait pas ses transferts

(1) En réalité, la totalité des produits anticryptogamiques et une bonne partie des engrais sont importées.

dans l'intérêt de l'économie locale. Le plus souvent les épargnes du secteur agricole moderne ont soit fui à l'extérieur (rémunération des actionnaires pour les sociétés, achats de terres en métropole par les grands domaines etc...), soit se sont réinvesties localement mais dans des opérations à caractère spéculatif (spéculations foncières, constructions de résidences secondaires etc...) (1). Ces profits dont il n'est pas possible de détailler exactement l'utilisation finale ont représenté certaines années jusqu'à 50 % des recettes viticoles brutes.

Dans les conditions coloniales la forte ponction des exploitants a ainsi empêché la nécessaire diffusion des ressources. Le haut niveau des profits est évidemment dû à la politique de mécanisation à outrance des exploitations qui a abaissé progressivement les besoins en main-d'œuvre à moins de 50 journées à l'hectare dans l'Ouest. En 1960, on estime que toutes les grandes exploitations sont motorisées, soit environ la moitié du vignoble. Il est intéressant de noter que dans ces exploitations, la mécanisation a eu moins pour effet d'améliorer les rendements et les recettes brutes à l'hectare que d'économiser la main-d'œuvre. Si bien qu'avant l'Indépendance, la vigne menée en petite exploitation et selon des techniques rudimentaires apparaissait, du point de vue de la diffusion des ressources, bien supérieure à la grande exploitation fortement mécanisée. Ce problème, poursuite de la tendance à la mécanisation ou son blocage avec recours à un supplément de main-d'œuvre, est un de ceux qui se posent avec le plus d'acuité à l'heure actuelle.

Avec l'Indépendance et la récupération des terres coloniales, c'est la totalité du surplus ou profit dégagée par la viticulture qui peut être affectée aux exigences du développement. Malheureusement ce surplus est allé constamment en se dégradant pour disparaître entièrement ces dernières campagnes (à la fois par l'élévation des coûts, la chute de la productivité et la baisse des débouchés).

D'après les tableaux 6, 7 et 8 que nous avons construits à partir de normes publiées par l'ONRA et des prix et salaires pratiqués en 1965 les frais réels engagés par hectare sont :

— en zone humide de	2.960 DA
— en » sèche »	1.876 DA
— en coteaux et montagnes	3.041 DA

Les dépenses totales (y compris les frais d'entretien) sur tout le vignoble se montent à :

— 1.876 DA x 170.196 Ha =	319.287.696 DA	z. sèche
— 2.960 DA x 63.823 Ha =	188.916.080 DA	z. humide
— 3.041 DA x 120.555 Ha =	366.607.756 DA	coteaux, montagnes

Total vignoble 874.811.532 DA

(1) « En 1954, les placements nets à l'extérieur représentent plus du 1/4 de l'épargne privée ». Rapport du groupe d'étude des relations financières entre la France et l'Algérie, 1955.

Face à ce montant, les recettes annuelles (et non par campagne) s'élèvent sur la France uniquement (le reste est négligeable), selon le tableau 4 à :

— 1963	569.431.000 DA
— 1964	803.274.000 DA
— 1965	621.676.000 DA

Globalement le vignoble n'est donc plus rentable au sens capitaliste du terme. Encore faudrait-il faire une distinction entre les zones viticoles ; face aux recettes brutes à l'hectare que nous établirons plus loin le vignoble de zone sèche dégage encore un profit et si certaines exploitations de cette zone sont en deçà du seuil de la rentabilité un minimum d'effort de productivité pourrait les rendre rentables.

Etat des frais pour un vignoble de 100 hectares en zone humide

Tableau n° 6

PERSONNEL	
Main-d'œuvre 9.000 jours à 8 DA	72.000 DA
Encadrement et spécialistes 30 %	21.600 —
Charges sociales et assurances 10 %	9.360 —
Total	102.960 DA
APPROVISIONNEMENTS	
Engrais 600 qx 8,5/6/11 à 33,21 le q	22.926 DA
Sulfate de cuivre 80 qx à 156 DA le q	12.480 —
Chaux viticole 40 qx à 170 DA le q	6.800 —
Soufre mouillable 40 qx à 127 DA le q	5.080 —
Soufre sublimé 100 qx à 40 DA le q	4.000 —
D.D.T. à 10 % 90 qx à 77 DA le q	6.930 —
Total	58.216 DA
TRACTION	
3.000 heures tracteur à roue à 10 DA	30.000 DA
1.300 heures chenillard à 25 DA	32.500 DA
Total	62.500 DA
CAPITAL FIXE	
Amortissements bâtiments, cuves 100 ans ..	3.000 DA
» plantations 30 ans	20.000 —
Total	23.000 DA
FRAIS GENERAUX (20 %)	49.335 DA
Total général	296.011 DA

Etat des frais pour un vignable de 100 hectares en zone sèche

Tableau n° 7

PERSONNEL		
Main-d'œuvre 6.000 jours à 8 DA	48.000	DA
Encadrement et spécialistes 30 %	14.400	—
Charges sociales et assurances 10 %	6.240	—
Total	68.640	DA
APPROVISIONNEMENTS		
Engrais 300 qx 3,5/6/11 à 38,21 DA le q	11.463	DA
Sulfate de cuivre 40 qx à 156 DA le q	6.240	—
Chaux viticole 20 qx à 170 DA le q	3.400	—
Soufre sublimé 50 qx à 40 DA le q	2.000	—
Total	23.103	DA
TRACTION		
2.000 heures tracteur à roue à 10 DA	20.000	DA
866 heures chenillards à 25 DA	21.650	—
Total	41.650	DA
CAPITAL FIXE		
Amortissements bâtiments, cuves 100 ans ..	3.000	DA
» plantations 30 ans	20.000	—
Total	23.000	DA
FRAIS GENERAUX (20 %)	31.278	DA
Total Général	187.671	DA

Etat des frais pour une vigne de 1 hectare en coteaux ou montagnes
(travail à la main)

Tableau n° 8

PERSONNEL		
Main-d'œuvre 180 jours à 8 DA	1.440	DA
Encadrement et spécialistes 30 %	432	—
Charges sociales et assurances 10 %	144	—
Total	2.016	DA
APPROVISIONNEMENTS		
Engrais 3 qx 3,5/6/11 à 38,21 le q	114,63	DA
Sulfate de cuivre 0,3 q à 156 le q	46,8	—
Chaux viticole 0,15 q à 170 le q	25,5	—
Soufre mouillable 0,8 q à 127 le q	101,6	—
Total	288,53	DA
CAPITAL FIXE		
Amortissements bâtiments, cuves et plan- tations	230	DA
Total	230	DA
FRAIS GENERAUX (20 %)	506,9	DA
Total Général	3.041,43	DA

De toute façon, dans une économie socialiste la notion de rentabilité est tout à fait imprécise et insuffisante car du point de vue national, qui rejoint les exigences du développement, il n'est pas indifférent que les ressources perçues par les travailleurs soient ou non importantes. Tout ce qui accroît les ressources des agents nationaux (salariés, Etat, achats locaux) ne peut plus être compté comme charge de la production. Le critère de la rentabilité, toujours valable pour juger de l'efficacité d'une unité de production donnée, cède la place pour les responsables nationaux au critère de la valeur ajoutée puisque les fuites par transferts à l'extérieur ont été supprimées.

En agriculture, en première approximation, le niveau des recettes brutes est un indicateur satisfaisant de la valeur d'une spéculation.

Quel est donc le produit brut d'un hectare de vigne en 1965 ? Dans le calcul du revenu brut à l'hectare la productivité et le degré (le prix étant fixé au degré) deviennent alors essentiels. Si les degrés obtenus (mais pas nécessairement les qualités) ont pu se maintenir depuis l'Indépendance, les rendements ont par contre baissé. Le rendement moyen des cinq campagnes 1961 à 1965 est tombé à 33 Hl/ha contre 46,1 Hl/ha dans les cinq campagnes précédentes.

Compte tenu de cette moyenne, qu'il faudrait pour plus de précision dissocier suivant les grandes catégories de terres viticoles (zone sèche, humide, côtes et montagnes) et en appliquant les prix du 2^e semestre 1965, on avait comme recette brute à l'hectare (pour les vins vendus aux prix français) :

pour un vin de 12° $12^{\circ} \times 4,30 \times 39 = 2.188,80$ DA hectare
 » » de 10° $10^{\circ} \times 4,50 \times 33 = 1.710,00$ DA hectare

Aux prix français, le produit brut de l'hectare de vigne se situait entre 1.800 et 3.000 DA environ.

Aux prix mondiaux (3,25 pour le 12° dans le 2^e semestre 1965), la recette à l'hectare est inférieure à 1.500 DA.

Ces chiffres sont à comparer avec les produits à l'hectare dans les autres cultures :

blé	300 DA
légumes secs	500 —
betterave	3.800 —
tomate	6.000 —
agrumes	5.000 —
oliviers	1.000 —
cultur. fourrag.	1.000 —

La régression des superficies viticoles imposée par la diminution des débouchés n'est donc pas simple. D'une part il faut comprendre qu'aucune autre culture que les céréales ou l'élevage des chèvres ne prendra

spontanément la place de la vigne. D'autre part, même ordonnée et dirigée fermement, la reconversion avec substitution d'une spéculation aussi avantageuse que la vigne ne peut concerner qu'une superficie limitée du vignoble (essentiellement les superficies irriguées ou les plaines humides et profondes permettant les cultures industrielles, les agrumes ou l'élevage intensif). Aller au-delà, entamer les surfaces que seule la vigne, plante rustique par excellence, met en valeur, entraînerait une régression économique du secteur agricole moderne. Nous aurons par la suite à proposer un plan de reconversion qui tiendra compte de ces données.

2) *Les liaisons entre la vigne et l'industrie*

Un des apports bénéfiques de l'agriculture est souvent d'entraîner le développement d'une petite industrie complémentaire. Toute culture est de nos jours plus ou moins liée à l'industrie soit par ses besoins (matières premières, engrais, petit ou gros outillage), soit par ses produits (qui peuvent exiger une transformation ou un conditionnement complexe avant d'être portés à la consommation).

En amont de la culture, tout d'abord, la vigne n'a eu que peu d'effet industrialisant sur le territoire algérien. Cela tient au fait que la plupart de ses consommations intermédiaires provenaient de l'étranger (produit de traitement, une bonne part des engrais, tout le gros outillage). On ne saurait négliger cependant, même s'il est impossible de la chiffrer, l'importante activité artisanale liée au vignoble (pépiniéristes, tonneliers et tout le petit matériel de vinification, appareils de soutirage, de collage, de filtrage etc...).

En aval de la culture, l'effet industrialisant peut être plus facilement saisi. Les industries viticoles avec 3.301 établissements (œnologie comprise) représentaient, avant l'Indépendance, une part non négligeable dans l'ensemble des industries agricoles et alimentaires (I.A.A.). Le volume d'affaires des IAA s'élevait, en 1957, à 243 milliards d'anciens francs et celui des industries viticoles à 96 milliards soit plus du 1/3 du chiffre de la branche (1).

Par rapport au volume d'affaires de l'ensemble du secteur industriel, les industries viticoles comptaient pour 1/9 dans le chiffre d'affaires total (96 milliards pour 835 milliards).

Quant au personnel, les effectifs salariaux de ces industries représentaient la moitié des effectifs totaux des I.A.A. (33.947 personnes pour 69.033 au total).

Ce n'était donc pas un secteur négligeable, encore faut-il souligner que si certaines spécialités ont connu une exploitation excessive, les alcools par exemple, d'autres ont été délaissées (fabrication de compost et d'engrais à partir des marcs et des pépins, fabrication d'huiles et surtout les apéritifs locaux qui ont pratiquement disparu sous la pression des grandes marques métropolitaines).

(1) SEDIA Institut pour l'étude et le développement de l'industrie en Algérie : « Le secteur algérien des industries agricoles et alimentaires », sept-oct. 1959.

Le secteur des industries viticoles est actuellement caractérisé par une surcapacité de production en particulier pour les distilleries. Le resserrement de l'assiette du vignoble ne fera qu'accentuer cette inadaptation, il devra donc se conjuguer avec une réduction des capacités de production comme nous le verrons plus loin.

Les données rassemblées ci-dessus nous ont permis d'apprécier l'importance de la viticulture dans l'économie nationale. Les chances du développement n'apparaissent pas si grandes que l'on puisse délibérément sacrifier un secteur aussi essentiel. Il est illusoire d'attendre de l'industrialisation un remède rapide à l'aggravation du sous-emploi rural qui résulterait de l'éradication de la vigne. Le produit viticole en régression depuis l'Indépendance (baisse de moitié environ) doit être stoppé et au moins stabilisé à son niveau actuel pour l'équilibre économique et social du secteur agricole moderne (qui perdrait rapidement son caractère s'il devait assooir son activité sur les céréales) et pour l'équilibre de la balance des comptes. La reconversion du vignoble à partir d'un certain seuil est synonyme de régression économique, mais l'ampleur de cette reconversion dépend en premier lieu du niveau où pourront être stabilisés les débouchés, c'est-à-dire d'une conjoncture qui échappe en grande partie aux responsables algériens.

II — LES PERSPECTIVES DE DEBOUCHES

L'évolution prochaine des débouchés est difficile à déterminer. Les incertitudes pésent à la fois sur le maintien du débouché traditionnel français et sur les possibilités d'ouverture de marchés nouveaux. Disons, en ce qui concerne ces derniers, que les tentatives qui ont été faites avant comme après l'Indépendance se sont révélées particulièrement décevantes.

Exportations hors Zone Franc (1.000 hl)

Source : Douanes algériennes

1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
508	529	249	280	344	366	350	408	352	440

L'Allemagne (RFA) est le plus grand client actuel avec 400.000 hl environ puis l'Afrique occidentale avec 40 à 50.000 hl. L'U.R.S.S. doit en principe acheter cette année 280.000 hl.

On voit que les exportations en dehors de la France restent peu importantes et d'ailleurs d'un intérêt bien moindre puisqu'elles se font au prix mondial (inférieur actuellement à 3 DA le degré-hecto). Il serait dangereux de croire à une amélioration rapide de cet état de chose dans l'avenir. En effet, les grands courants commerciaux du vin présentent une stabilité telle qu'ils ne peuvent être infléchis que très lentement. Ces courants ne représentent d'ailleurs, vis-à-vis de la production mondiale, qu'un volume marginal (10 % environ soit 26 millions d'hl pour 270 millions). Enfin les pays principalement consommateurs mettent en route à tour de rôle de vastes programmes de plantations (URSS et certains autres pays de l'Europe de l'Est).

L'exportation directe des vins algériens est freinée par la rigidité de ces circuits mais aussi et surtout parce que ces vins ne possèdent pas les caractères prisés par le commerce international. Les transactions internationales intéressent généralement des produits diversifiés qui atteignent le consommateur beaucoup plus souvent par leur originalité que par leur valeur gustative intrinsèque (Porto, Xérès, Chianti). Le marché français reste donc dans un avenir prévisible, comme par le passé, le seul débouché naturel de la production algérienne.

Le secteur des échanges viticoles est l'un des grands points importants des relations privilégiées que la France et l'Algérie ont convenu de maintenir après l'Indépendance. L'ouverture d'un contingent pluri-annuel a confirmé la continuation d'un écoulement régulier des vins algériens sur le marché français aux mêmes conditions qu'avant l'Indépendance c'est-à-dire bénéficiant de l'organisation de marché en vigueur comme les vins nationaux (1). En fait depuis la signature de cet accord le statut des vins importés s'est progressivement détérioré. On rappellera brièvement les conditions actuelles de cet écoulement qui dépendent étroitement de la conjoncture viticole française.

Cette dernière connaît depuis 1962/63, à l'image de la Bourse, un marasme persistant malgré une réduction de moitié des importations et contre lequel les mécanismes d'intervention classiques se sont révélés impuissants (distillations exceptionnelles, blocages de tranches, stockages sous contrat, etc...). Sous la pression des viticulteurs les pouvoirs publics ont été amenés à durcir les modalités d'écoulement des vins importés, interruptions momentanées des importations, fixation d'un prix plancher, fixation d'un degré maximum (14°).

En 1967, ces mesures s'étant révélées insuffisantes, le gouvernement a alors institué une clause de sauvegarde qui arrête le dédouanement des vins importés lorsque le prix de marché s'établit à 5,5 Fr le degré-hecto (chiffre supérieur de 2 % seulement au prix plancher d'intervention fixé à 5,4), clause qui ayant joué à partir du mois de février a bloqué toutes les transactions. Ces dernières, d'autre part, ont été

(1) Accord de novembre 1963

1964 8.750.000 hl
1965 8.250.000 hl
1966 7.750.000 hl
1967 7.250.000 hl
1968 7.000.000 hl.

assujetties à des règles de contrôle qualitatif draconiennes. Enfin, la liberté « d'assemblage » entre les vins français et les vins maghrébins vient d'être mise en cause et fera vraisemblablement l'objet d'une réglementation d'ici peu (1). Le gouvernement qui ne peut cependant, en ce dernier domaine, revenir brutalement sur une pratique déjà ancienne, annonce son intention de procéder d'une façon progressive et envisage une période transitoire de 3 ou 4 ans pendant laquelle de larges dérogations seront accordées (2).

Une première conclusion semble s'imposer. Quels que soient les engagements pris par le partenaire français, la poursuite et la sécurité des exportations algériennes dépendront de la conjoncture et de la politique viticoles françaises. Ce sont les points qu'il convient d'éclairer à présent.

A — La conjoncture viticole française

Y a-t-il oui ou non excédent de production ? Si oui, quelle est la nature de cet excédent ?

La balance globale des ressources et des besoins semble confirmer, non pas un excédent de production nationale mais un excédent des disponibilités (production et importations).

Du côté de l'offre, le tableau suivant nous donne l'ensemble des disponibilités sur le marché français.

(en millions d'hectolitres)

Tableau n° 9

Campagnes	Production	Importations		Total	Stocks prop. fin de camp. 31 août
		Algérie	autres		
1962/63	73,4	9,3	2,7	85,4	26,9
1963/64	56	9	3,6	63,6	21,4
1964/65	60,8	6,7	1,8	69,3	22,1
1965/66	66,5	7,7	1,3	75,5	23 à 24
1966/67	60,9				

(1) Cette étude était sous presse au moment de la publication au JORF du mois d'août 1967 d'une série d'ordonnances concernant le « coupage » et la commercialisation des vins du Maghreb en France.

(2) « Le Monde » du 30 avril - 2 mai 1967.

Du côté des *besoins*, nous avons les chiffres suivants :

	1964/65 (définitif)	1965/66 (provisoire)
Consommation taxée	48,2	48,5
Consommation en franchise.	10,3	11
Distillation	7	10,5
Usages industriels	1,3	1,4
Exportations	2,7	3
	-----	-----
Total	69,5	74,4

Le marché apparaît légèrement excédentaire avec un apport moyen extérieur d'environ 10 millions d'hl. Il est évident que ce léger excédent ne suffit pas à expliquer le marasme actuel mais, on peut peut-être l'expliquer, par les reports de stocks consécutifs à la récolte exceptionnelle de la campagne 1962/63 et que le gouvernement s'essouffle à éliminer par la distillation. A propos de la distillation, les pessimistes peuvent faire remarquer que ce poste n'étant qu'un exutoire des récoltes excédentaires, il ne convient pas de l'inclure dans les utilisations normales. Nous aurons à faire justice de cette objection plus loin.

D'autres font ressortir que l'excédent des stocks à la propriété par rapport à leur niveau normal en fin de campagne (24 millions d'hl contre 15 représentant à peu près le stock outil), correspond approximativement aux quantités importées d'Afrique du Nord ; de là ils concluent que la suppression de 9 millions d'hl d'importations ouvrirait automatiquement le robinet à 9 millions d'hl de vins du Midi.

Mais peut-on, en cette matière, fonder une analyse sur une balance mettant en rapport l'offre et la demande globale ?

Le marché n'apparaît excédentaire que parce que l'on additionne des produits de qualité et des produits invendables et que les systèmes égalitaires et aveugles échafaudés par l'ajustement de l'offre et de la demande globale réalisent spontanément une péréquation des chances entre vins de qualité et vins médiocres.

Un véritable bilan devrait dissocier les productions selon les qualités et leurs possibilités réelles d'écoulement qui, elles, sont fonction des désirs des consommateurs et surtout des exigences de la distribution de masse (stabilité des qualités). Pour construire un tel bilan, il ne serait d'ailleurs pas suffisant d'adopter la distinction classique, vins de consommation courante (VCC) et vins d'appellation (AOC et VDQS). Les VCC, par exemple, comprennent des éléments aussi disparates que des vins produits par certaines régions viticoles célèbres, Bordelais, Bourgogne etc... (environ 15 % de la production des VCC), les VCC du Midi méditerranéen (55 à 60 %) et les VCC des régions dites périphériques (plus de 25 %).

Les vins de consommation courante produits par le Midi (les 5 départements gros producteurs, Hérault, Aude, Gard, Pyrénées Orientales, Var, plus le Vaucluse et les Bouches du Rhône) représentant environ 30 millions d'hl d'une teneur alcoolique moyenne (9 à 10°), peu colorés et d'une acidité fixe assez forte.

Les vins des régions périphériques (Sud-Ouest, Vallée de la Loire et Ouest, Haute et moyenne vallée du Rhône, les Charentes et le Centre) représentent un peu plus de 13 millions d'hl de qualité très médiocre et de conservation malaisée.

Une partie de ces VCC n'est pas directement écouable en l'état et doit subir une « bonification » préalable par coupage avec des vins d'Afrique du Nord (AFN) (appelés en l'occurrence vins médecins). La difficulté consiste à déterminer quelle est l'importance et l'origine des vins courants qui doivent obligatoirement faire l'objet de cette « alchimie ». Un simple raisonnement peut nous permettre de cerner cette réalité diffuse.

On peut croire que le coupage ne concerne pas (en principe) les 7 millions d'AOC, ni les 6 à 7 millions de VCC produits dans les régions septentrionales célèbres ayant un niveau de qualité très élevé. Il concerne donc le reste, c'est-à-dire, en priorité, les 13 millions d'hl des régions périphériques et ensuite une partie des 30 millions d'hl du Midi. Si nous supposons que « l'assemblage » est réalisé en moyenne sur la base de 3/4 de vins nationaux et de 1/4 de vins importés, ceux des régions périphériques exigent pour leur bonification 4 millions d'hl de vins médecins. Il reste donc environ 5 millions d'hl de vins d'AFN qui sont pour leur majeure partie utilisés au coupage de vins méditerranéens pour un volume donc de 15 millions d'hl soit environ la moitié de la production de cette dernière région. Si donc, on supprime brutalement les importations ou la possibilité de coupage, on peut considérer qu'au moins 23 millions d'hl (13 plus 10) de la production nationale seraient déclassées et rendus inécouables.

Cependant les vins d'Afrique du Nord ne sont pas intégralement utilisés dans la technique du coupage. Une partie difficile à évaluer est écoulée pure ou presque dans les régions du Nord et de Bretagne. Le marché français reste alors encombré d'une production de mauvaise qualité dont le seul exutoire est la distillation.

Ces données ne sont pas parfaitement perçues par tout le monde. Il n'en reste pas moins certain que la suppression des importations ou même la simple interdiction du coupage désorganiserait le marché. La demande, en effet, ne se développe pas et connaît des transformations structurelles importantes, qui ne sont suivies qu'avec beaucoup de retard par la production. La consommation de vins de qualité croît peu à peu mais est limitée par le niveau de production et ne compense quantitativement pas la chute très rapide de la consommation par tête de vins courants. L'exportation, quant à elle, a toujours été fortement tributaire des vins maghrébins et ne pourra se maintenir à son niveau actuel que par une incorporation continue de vins médecins.

Si les détails manquent, les traits fondamentaux de la viticulture française peuvent être néanmoins esquissés dès maintenant. Cette viticulture souffre de la juxtaposition d'une trop forte production de vins médiocres et d'une trop faible production de vins de qualité. Quantitativement excédentaire (avec les importations), le marché est dans la réalité gravement déficitaire du point de vue qualitatif.

Diverses mesures ont été prises pour modifier cet état de chose mais elles n'ont eu que peu de résultat jusqu'à présent.

B — *La politique viticole*

L'intervention de l'Etat, au niveau de la production, s'inspire traditionnellement de deux objectifs ayant fait l'objet d'innombrables proclamations et règlements depuis le début des années 1950, résorption des excédents et amélioration de la qualité des produits.

Avec l'indépendance de l'Algérie, le premier de ces objectifs traditionnels a été officiellement abandonné, les comptables ayant envisagé à bref délai la rupture des approvisionnements extérieurs. On ne sait trop sur quelles hypothèses était fondée cette nouvelle position, extinction rapide du vignoble maghrébin après le départ des colons ou crainte de ne pouvoir résister aux pressions protectionnistes des viticulteurs nationaux. Quoiqu'il en soit, le gouvernement a pris, à partir de 1963, un certain nombre de dispositions réglementaires qui encouragent indistinctement l'accroissement de la production nationale et son amélioration.

C'est ainsi que le décret du 26 Mai 1964 remanie profondément le statut viticole dans ce qu'il avait de malthusien. Ce décret apporte tout d'abord un assouplissement dans le domaine jusque là très sévère des transferts de droits de replantation. Ces droits qui étaient figés dans les mains de celui qui les faisait naître deviennent cessibles. Sont maintenant permis, après déclaration, non seulement les transferts de droits à l'intérieur d'un même terroir et d'une même région mais la possibilité est étendue au territoire national tout entier avec pour seules réserves que ces transferts soient effectués d'un mauvais terroir vers le bon, d'un cépage prohibé ou toléré vers un cépage recommandé. Le gouvernement se réserve en outre, pour la première fois, la possibilité d'octroyer des droits de plantation nouveaux. Enfin des autorisations d'irrigation plus larges pourront être accordées.

Mais l'efficacité de ces mesures dépend évidemment des possibilités concrètes de la viticulture nationale à produire les vins de qualité substituables aux importations.

Nous avons vu, compte tenu du potentiel actuel (65 millions d'hl environ), que l'équilibre global était à peu près réalisé avec des apports extérieurs de 9 millions d'hl (7 d'Algérie et 1,5 à 2 millions d'autres pays du Maghreb). Couper tout approvisionnement extérieur, c'est produire 9 millions d'hl supplémentaires et de qualité au moins comparable à ceux qui sont actuellement importés. Voyons si cette production peut être raisonnablement envisagée.

Produire 9 millions d'hl dans des conditions de rentabilité normales (60 hl/ha), c'est consacrer 165.000 ha nouveaux à la vigne (150.000 ha de vignes en pleine production plus 15.000 ha de jeunes vignes pour le renouvellement normal). On rapprochera de ce chiffre celui qui a été prévu par le groupe vin de la commission de l'agriculture constituée à l'occasion du V^e Plan et pour la période 1965-70.

Production intéressée	Superficie à planter	Récoltes moyennes
Vins A.O.C.	20.000 ha	800.000 hl
Eaux de vie A.O.C.	7.000 ha	490.000 hl
V.D.Q.S.	15.000 ha	750.000 hl
V.C.C.	50.000 ha	3.000.000 hl
	<hr/>	<hr/>
Total	92.000 ha	5.040.000 hl

Un tel programme qui n'a pas enregistré actuellement encore l'ombre d'un début de réalisation est en soi largement insuffisant.

Le développement des superficies nécessaires à la réalisation d'une véritable autonomie viticole est d'ailleurs impossible si l'on met en avant, comme il se doit, les critères de qualité et de rentabilité (au moins 10° et 60 hl/ha d'après les propres estimations du Plan). Toutes les études prospectives sur les possibilités d'implantation de nouveaux vignobles sur des terres actuellement en friches ont fait apparaître qu'il en existait peu. Les bonnes aires de production sont très encombrées et d'un prix prohibitif (3 à 4 millions anciens l'ha), notamment dans les départements gros producteurs (Hérault, Gard, Pyrénées Orientales, Aude et Var). Sauf peut-être en Corse, il faudrait se rabattre sur des terres de 2° et 3° catégories. En ce qui concerne la Corse, 30.000 ha constituent le maximum de ses possibilités (il y en a actuellement 20.000) et son rendement moyen n'apparaît pas exceptionnel (600.00 hl en 1964, soit 30 hl/ha).

Il est donc normal que l'assouplissement envisagé par le décret de 1964 n'ait pu se concrétiser sur le terrain. La dégradation de la conjoncture viticole y a aussi contribué tant il est vrai que des modifications structurelles importantes sont impossibles en période de tension. Les quelques conséquences que l'on a pu enregistrer, malgré l'absence de toute publication, sont dérisoires. Il semblerait que certaines autorisations de transferts de droits aient été accordées et encore dans des cas peu intéressants pour notre propos. Les plus caractéristiques, des régions septentrionales ou dites périphériques vers le Midi, n'ont pas joué. Certaines autorisations de plantations nouvelles ont été accordées, en Corse pour 3.000 ha environ et dans le Midi dans des cas extrêmement restreints et qui intéressent ce que l'on appelle des

« VDQS de masse » (Cette dernière catégorie s'est d'ailleurs considérablement éloignée des critères VDQS). Enfin, aucune autorisation d'irrigation répondant aux désirs du décret n'a été, à ce jour, accordée.

En définitive, il nous paraît raisonnable de tabler sur la continuation des apports extérieurs à leur niveau actuel (7 millions pour l'Algérie et 1,5 à 2 millions pour les autres pays du Maghreb). Le souci de la rentabilité et le risque d'une réorganisation du marché qui n'échapperont pas aux responsables français nous y poussent.

Il est cependant regrettable que ces importations soient tributaires de contingences politiques et corporatives internes et qu'aucune voix ne se soit élevée parmi les viticulteurs méridionaux pour leur indiquer la véritable nature de leur intérêt (1).

III — ESQUISSE D'UNE POLITIQUE VITICOLE

Par politique viticole, nous entendons toutes les mesures d'ordre technique et économique ayant pour objet le remodelage du vignoble en fonction des contraintes qui s'exercent sur lui et des objectifs généraux de l'agriculture dans un pays en voie de développement surpeuplé comme l'Algérie. Nous ne nous attarderons pas sur ces derniers objectifs qui peuvent à l'évidence être résumés en trois points d'importance décroissante, contribution maximale de l'agriculture à la formation de la valeur ajoutée globale avec une priorité accordée aux cultures d'exportation, forte capacité d'emploi, et dans la mesure du possible satisfaction des besoins alimentaires de la population. En ce qui concerne les contraintes particulières du secteur viticole, on a signalé la diminution rapide des débouchés et surtout la chute très grave de la productivité et de la rentabilité.

Ce dernier élément, caractéristique de la situation actuelle nous permet d'affirmer que le problème viticole algérien n'est pas principalement, ou ne sera bientôt plus un problème de surproduction. S'il est exact que la potentialité actuelle située à 11 millions d'hl environ est excédentaire par rapport aux possibilités d'écoulement (7 à 8 millions d'hl), la rapide décadence de ce vignoble par le vieillissement et le mauvais entretien fait augurer à bref délai, non pas un excédent de production mais un déficit si nos hypothèses d'écoulement à moyen terme s'avèrent justes (environ 9 millions d'hl, besoins internes et écoulement extérieur). Il n'en est pour en être convaincu que de poursuivre les tendances d'évolution les plus récentes.

La physionomie (superficie et âge) du vignoble algérien est une donnée *approximativement* connue.

(1) On peut relever à ce propos l'attitude proprement réactionnaire et irresponsable des intellectuels méridionaux, à quelque bord politique qu'ils appartiennent, et qui feraient mieux d'approfondir les causes de l'échec des tentatives de reconversion entreprises dans le cadre du projet du Bas-Rhône Languedoc dont la facture s'élèvera pour le contribuable français à plus de 1,5 milliard de francs.

L'examen des différentes sources statistiques (1), fait apparaître un certain abandon spontané des superficies viticoles depuis l'indépendance. Pour 1965, les chiffres les moins contestables que nous ayons, donnent 345.000 ha (secteur socialiste et secteur privé). En 1966 et 1967 des arrachages volontaires ont eu lieu à l'initiative du Ministère de l'Agriculture (17.000 ha et 16.300 ha respectivement) (2).

En ce qui concerne l'âge, des estimations de 1965 évaluent à 40 ou 41 % le pourcentage du vignoble ayant dépassé 25 ans. En 1966 et 1967, ces données ont été brouillées par les premières mesures d'arrachage, dont il est impossible de savoir exactement quelle tranche d'âge elles ont concerné. Cependant si nous nous référons aux chiffres précédents, avec 40 % de plus de 25 ans, contre 16 à 17 % qui serait le pourcentage idéal, le vignoble apparaît extrêmement vieux. L'importance et de vieillissement qui est accentué par les carences physiologiques et la maladie de nombreuses plantations, s'explique par le ralentissement des opérations de renouvellement entre 1955 et 1962 et leur absence totale depuis cette date. Il éclaire amplement la chute des rendements et du potentiel de production qui apparaît dans le tableau suivant :

Tableau n° 10

Années	Arrachages ou abandons Ha	Superficies V. de cuve Ha	Productions Hl	Rendements moyens hl/ha
1961		355.000 ha	16.631.945 hl	44 hl/ha
1962	?	355.000 —	12.278.684 —	34,5 —
1963	?	355.000 —	12.575.261 —	35,4 —
1964	?	354.500 —	10.910.162 —	30,7 —
1965		345.000 —	16.287.904 —	47,1 —
1966	17.000	328.000 —	6.800.000 —	20,7 —
1967	16.300	311.000 —		

Le rendement moyen des cinq années 1962 à 1966 est tombé à 33,7 hl/ha contre 46,1 dans les cinq années précédentes, et le potentiel à peu plus de 11 millions d'hl contre plus de 16 millions avant l'indépendance. Ce vieillissement qui s'accroît en l'absence de tout renouvellement des plantations entraînera nécessairement dans les

(1) Enquête communale, section viticulture, MAIRA, 1963/64 ; Statistiques agricoles, MAIRA, série B 1964 ; Enquête des exploitations viticoles du secteur socialiste 1965.

(2) Arrachages 1966 (secteur socialiste)
Alger 7.352 ha
Oran 7.903 ha

prochaines années une baisse continue de la production qui peut rapidement devenir catastrophique si les arrachages sans contrepartie se poursuivent à la cadence actuelle.

Si pour nous donc le problème de la surproduction et notamment les difficultés de logement actuelles vont se régler spontanément à brève échéance, il reste tout de même un problème de productivité et de rentabilité eu égard aux importantes superficies de bonnes terres occupées par la vigne pour la production d'une si faible quantité de vins.

Sur la base de ces éléments, on peut esquisser trois grandes orientations possibles à la politique viticole.

Si une politique de rénovation et d'amélioration des techniques était poursuivie sans qu'il soit procédé parallèlement à l'abandon d'une partie du vignoble, on se retrouverait en fin de compte en face d'une production largement excédentaire. De même, on pourrait envisager de ne rien faire du tout et surtout d'arrêter les arrachages pour coller le plus étroitement possible aux possibilités d'écoulements mais cette position ne pourrait être longtemps tenue en raison de la chute autonome trop rapide du potentiel. Enfin, on peut ne voir le problème de la reconversion que sous l'angle alléchant de la récupération de terres avec une poursuite intensive des arrachages et des substitutions de cultures peu réfléchies. Dans ce dernier cas on perdrait rapidement sur tous les plans, emplois, revenus et recettes extérieures.

Il est possible cependant de chercher une combinaison des grandes orientations qui pourrait s'exprimer de la façon suivante :

— la politique viticole doit s'efforcer de résoudre *au moindre coût pour le pays* le problème de *l'excédent des superficies en vigne* dans le cadre d'une projection à long terme de l'équilibre quantitatif et qualitatif de l'offre et de la demande des vins, tout en s'efforçant d'assurer la continuité de l'écoulement.

La seule possibilité concrète d'assurer la réalisation de cette volonté réside dans l'établissement à l'échelon central d'un programme coordonné, car la difficulté ne réside pas dans la mise en route de la reconversion mais dans sa maîtrise de telle façon qu'elle ne concerne que les superficies strictement nécessaires. Sa conception et sa mise en œuvre relèvent donc de l'Etat et d'une programmation prospective globale à caractère autoritaire.

Nous allons maintenant, compte tenu des options déjà prises et de nos propres observations, formuler quelques hypothèses quant à l'ampleur, la nature et l'échelonnement de la reconversion et de la reconstitution ainsi que leurs incidences éventuelles sur l'économie nationale (1).

(1) Il n'existe pas d'études sur ces problèmes, hormis les contributions de Louis LEVADOUX, professeur à l'Institut agricole d'El Harrach, qui ne sont pas accessibles parce que non publiées ; signalons : « Note complémentaire adressée à M. le Ministre de l'Agriculture sur une nouvelle orientation du vignoble algérien » 1964 ; « Etude de la reconversion du vignoble algérien », note au Ministre 1964 ; « Rapport préliminaire sur une mission viticole dans le périmètre de l'Oued Bou-Namoussa », 1965.

A — La reconstitution

Pourquoi met-on la reconstitution en premier lieu ? C'est simplement parce que la suite de nos observations nous permettra de mettre en évidence, en quelque sorte, que pendant les premières années à venir, le problème de la reconstitution supprime celui de l'arrachage des vignes en excédent. Ce n'est pas l'étendue de la reconversion qui fixe le périmètre viticole mais les nécessités de la reconstitution qui dégageront les superficies excédentaires.

A-t-on le droit de poser le problème en ces termes ? Oui, si l'on considère que la substitution de culture ne doit intervenir que dans les cas où le vignoble est comparativement peu intéressant, ce choix résultant de la conviction que la vigne, dans les meilleures conditions de productivité et d'écoulement, est encore la spéculation qui valorise le mieux la majeure partie des terres qui lui sont actuellement consacrées.

Le caractère prioritaire et les limites théoriques de la reconstitution ainsi dégagés, encore faut-il plus concrètement fixer la superficie approximativement que l'on se donne pour objectif et la nature du vignoble que l'on considère souhaitable.

1) La superficie

Pour fixer la superficie, la seule référence que nous ayons, concerne la production que l'on désire obtenir. Nous avons estimé que la France avait un intérêt économique personnel à conserver l'importation de 7 millions d'hl algériens. On peut aussi espérer que l'exportation sur les autres pays, si les efforts commerciaux nécessaires sont consentis, atteindra 1 million d'hl. Si bien, que, compte tenu de la consommation taxée interne (200 à 300.000 hl) et des utilisations industrielles (8 à 10 % de prestations viniques), le potentiel moyen nécessaire peut être chiffré à environ 9 millions d'hl. Le rendement atteint avant l'indépendance était de 46 hl/ha que l'on peut considérer comme un optimum. Comme il sera opéré à la faveur des opérations de reconstitution un certain déplacement du vignoble des régions humides du Centre et de l'Est vers les régions sèches de l'Ouest, il faut prévoir une certaine réduction de ce rendement optimum, soit par exemple 42 hl/ha. Avec ce rendement, l'objectif de production correspond à une superficie viticole en rapport d'environ 215.000 ha, à laquelle il faut ajouter les vignes non en rapport, nécessaires au renouvellement, soit environ 25.000 ha, ce qui fait un total de 240.000 ha de superficie viticole de cuve. Il faudrait donc sur une base de 345.000 ha de vignoble de cuve (estimation 1965, avant les arrachages), libérer un peu plus de 100.000 ha. Remarquons que nous ne pouvons fixer dès ce stade l'époque où l'on pourrait avoir un tel vignoble, celle-ci dépendant du rythme de reconstitution qui est lui-même soumis à de nombreuses contraintes, notamment l'insuffisance des bois et plants de vignes.

2) La nature du vignoble

En ce qui concerne l'orientation générale à donner au vignoble futur, l'Algérie doit se proposer à long terme de sortir de l'impasse

du coupage. Ce système condamné dans l'avenir chez le plus gros client de l'Algérie, a représenté, pendant bien des années une véritable solution de facilité. Les vins « médecins » qui correspondaient à l'essentiel de la demande métropolitaine étaient aussi ceux qui permettaient d'obtenir le nombre de degrés alcooliques le plus élevé par unité de surface (le commerce payant au degré), sans que cette production corresponde à la meilleure valorisation du potentiel héliothermique algérien. L'orientation devrait à notre sens se faire dans trois directions principales :

— Il convient tout d'abord de conserver une production assez importante de ces vins de coupage dans le but de satisfaire la demande des utilisateurs français qui ne va pas changer du jour au lendemain. Mais il faut prévoir progressivement leur relèvement par des vins aux caractères distinctifs plus marqués, ceci en liaison avec l'évolution déjà perceptible de ces mêmes utilisateurs et de la formation d'un encadrement technique et d'un corps de vinificateurs compétents (1). Dès maintenant, il s'agit de mettre en place une véritable politique des terroirs par la classification des régions viticoles naturelles, le retour à des techniques traditionnelles de vinification et de manipulation, la réorganisation selon ce schéma du réseau des caves vinificatrices et enfin l'assainissement et l'amélioration des assiettes locales d'encépagement. Il est souhaitable de plus qu'une certaine masse de petits degrés, même assez acides, condamnés en principe, soit sauvegardée si l'on veut pouvoir à terme installer une industrie de conditionnement nationale.

— Vers la production intensive de vins de qualité (spécialement les vins généreux et secs qui sont le plus en harmonie avec les conditions du milieu) essentiellement de côtes et de montagnes, qui seuls permettront à l'Algérie de conquérir de nouveaux débouchés extérieurs, le marché mondial étant saturé de vins anonymes. Complètement déchu depuis l'indépendance et d'ailleurs même insuffisante avant, cette production suppose la mise en place d'un appareil administratif de contrôle et d'orientation à l'image de l'IVCC ou de l'INAO (Institut national des appellations d'origine), en France.

— Vers la production de vins de consommation courante que nous différencierons des premiers en disant qu'ils sont consommables en l'état. Cette production, actuellement minime en Algérie, doit être développée en particulier pour l'écoulement dans les pays européens autres que la France. Elle peut se diversifier en une large gamme de produits qui consolideront les positions acquises par les vins nobles en entrant dans une consommation de type habituel grâce à leur degré alcoolique raisonnable.

(1) Cette orientation des utilisateurs français vers des vins plus originaux dans un proche avenir nous paraît fondamentale voir à ce sujet notre étude « Les circuits de commercialisation des vins algériens en France », *Revue algérienne des Sciences juridiques, politiques et économiques*, Mars 1965, pp. 103-170.

Ces objectifs ne seront pas aisés à atteindre, ils impliquent :

— Du point de vue de l'assiette, une certaine redistribution du vignoble sur le territoire, avec l'accentuation de la prédominance de l'Oranais et une prédilection pour les côteaux et montagnes. On relèvera à ce propos que les exigences techniques propres au vignoble rejoignent les exigences de la reconversion qui se présente plus favorablement dans l'Est et le Centre du pays.

— Du point de vue des techniques et méthodes culturales, le renversement de tendances plus ou moins anciennes telles que la surexploitation, la préférence accordée aux cépages les plus productifs comme « l'alicante bouschet » ou les hybrides producteurs directs au détriment de cépages nobles comme le « grenache » et le « mourvèdre ». Il s'agira aussi de lutter contre l'abusif généralisation de la monoculture qui, conjuguée aux effets de l'érosion naturelle, contribue à la destruction des sols. Il est d'ailleurs une autre raison, économique celle-là, qui conduit à freiner la motorisation. On a intérêt, en effet, à revenir à une viticulture de type extensif qui est une source d'emploi pour la main d'œuvre tant que le problème de l'industrialisation ne sera pas résolu.

Nous ne parlerons pas, à ce stade, des possibilités offertes aux autres types de productions viticoles, considérant qu'elles peuvent plus aisément être assimilées à une reconversion qu'à une reconstitution (raisins de table, raisins secs, vignes à jus de raisins, vignes à eaux de vie).

*
**

Dans le cas où l'on s'en tiendrait à un schéma similaire à celui qui vient d'être formulé, la mise en route de la reconstitution devrait être très rapide mais elle se trouve malheureusement bloquée par l'absence quasi totale de bois et plants de vigne. Il y a là un véritable goulot dont la vitesse de réduction commandera le rythme de renouvellement du vignoble.

L'Algérie, en principe, ne doit compter que sur elle-même pour la production de son matériel végétal (greffés et greffés-soudés), les deux autres grands pays producteurs de bois pouvant difficilement la satisfaire, l'un l'Italie ne présentant pas suffisamment de garantie quant à la qualité, l'autre la France, étant déficitaire. Jusqu'en 1966, pépinières viticoles et champs de pieds-mère qui sont des relais indispensables dans le cycle végétatif étaient en pleine régression et menacés d'une extinction totale. Les responsables algériens ont bien vu le problème et ont décidé pour le plan triennal couvrant les campagnes 1967/68 1968/69 et 1969/70 la constitution de 2.000 ha de champs de pieds-mère. Sans nous attarder sur les modalités techniques et sur ces bases, on a retracé dans le tableau 11, les perspectives d'évolution de ce secteur.

Pieds-mère et pépinières

(en hectares)

Tableau n° 11

Années	Plantation de Pieds-mère			Pépinières	Possibilités plantations vigne	PM arrachés
	Non en rapport		en rapport de 3 à 15 ans			
	année planta- tion	année précé- dente				
1	2	3	4	5	6	7
1965/66			500			
1966/67			500	45		
1967/68	400		400	90	850	100
1968/69	800	400	300	90	1.900	100
1969/70	800	800	600	200	1.900	100
1970/71		800	1.200	400	6.000	200
1971/72			2.000	666	12.000	
1972/73			2.000	666	20.000	
1973/74			2.000	666	20.000	

La colonne 6 de ce tableau donne les plafonds annuels de plantation. Il n'est pas possible sauf importation de bois d'aller plus vite. On peut donc concevoir un plan de reconstitution qui tiendrait compte de ces limites et qui tenterait de satisfaire aux orientations définies plus haut, élimination rapide des vignes improductives et maintien du potentiel de production aux alentours de 9 millions d'hl. Dans les faits, on s'aperçoit que la programmation s'avère très complexe et qu'il faut notamment ajuster d'une manière particulièrement étroite les arrachages et les plantations pour éviter toute chute catastrophique du potentiel de production. On n'évite d'ailleurs pas, comme le confirme le tableau 12, une baisse sévère de la production qui se situe au-dessous de 8 millions d'hl pendant 7 années consécutives de 1972/73 à 1979/80.

RECONSTITUTION DU VIGNOBLE

Tableau n° 12

Années agricoles	Arrachages (ha)	Plantations (ha)	Vigne non en rapport (ha)	Vigne en rapport (ha)	Rendement moyen V. en rapport (hl/ha)	Potentiel de production (1.000 hl)	Superficie libérée (ha)
1965/66	—	—	—	345.000	34	11.700	—
1966/67	17.000	—	—	323.000	»	11.100	17.000
1967/68	16.300	800	800	311.700	»	10.600	32.500
1968/69	15.000	1.900	2.700	296.700	»	10.100	45.600
1969/70	15.000	1.900	4.600	281.700	»	9.600	58.700
1970/71	15.000	6.000	9.800	267.500	»	9.000	67.700
1971/72	15.000	12.000	19.900	254.400	»	8.700	70.700
1972/73	15.000	20.000	33.000	241.300	»	8.200	65.700
1973/74	20.000	20.000	52.000	227.300	»	7.500	65.700
1974/75	20.000	20.000	60.000	219.300	34,5	7.500	65.700
1975/76	25.000	20.000	60.000	214.300	35	7.500	70.700
1976/77	25.000	20.000	60.000	209.300	36	7.500	75.700
1977/78	25.000	20.000	60.000	204.300	37	7.600	80.700
1978/79	25.000	20.000	60.000	199.300	38	7.600	85.700
1979/80	25.000	10.000	50.000	194.300	39	7.600	100.700
1980/81	15.000	10.000	40.000	199.300	40	8.000	105.700
1981/82	10.000	10.000	30.000	209.300	41	8.600	105.700
1982/83	10.000	10.000	30.000	209.300	42	8.800	105.700 (1)

(1) La superficie réellement libérée est de 108.400 ha (105.700 + 2.900 ha des plantations de 1967/68 et 1968/69 qui se sont faites sur des terres non viticoles).

Disponibilités des terres pour la reconversion définitive

(Unité de superficie 100 ha.)

Tableau 13

Année agricoles	Arrachages	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	Superficie à reconvertir
1966/67	170	19	60	90														1
1967/68	163			30	133													0
1968/69	150				67	83												0
1969/70	150					117	33											0
1970/71	150						117	33										0
1971/72	150						50	100										0
1972/73	150							67	83									0
1973/74	200								117	83								0
1974/75	200									117	83							0
1975/76	250										117							133
1976/77	250											100						150
1977/78	250												100					150
1978/79	250													100				150
1979/80	250														100			150
1980/81	150															100		50
1981/82	100																100	0
Plantations de l'année		19	60	120	200	200	200	200	200	200	200	100	100	100	100	100	100	Total . . 784

Les hypothèses sur lesquelles sont fondées ce tableau 12 (arrachages, plantations et rendements moyens annuels), nous apparaissent raisonnables mais ne seront évidemment pas exactement vérifiées dans la réalité. Notons cependant qu'une cadence plus rapide dans les arrachages, les plantations étant chiffrées au maximum compte tenu des prévisions du plan triennal, aurait pour effet d'accroître et de multiplier les années de déficit. Ce plan souligne qu'il faut attendre 1931/32 pour voir le vignoble se stabiliser avec des proportions sensiblement correctes pour une superficie globale de 239.000 ha (209.300 ha en rapport et 30.000 ha non en rapport). La superficie libérée se monte à 1103.400 ha en tenant compte des plantations de 1967/68 et de 1968/69 qui ne peuvent s'effectuer que sur des terres nouvelles (1).

B — La reconversion

La reconversion telle que nous l'entendons ici peut être définie par l'utilisation des anciennes terres à vigne de cuve par d'autres spéculations.

Dans le tableau 12, il est question de libérer 1103.400 ha, mais cela ne correspond pas aux superficies que l'on peut considérer comme définitivement acquises à d'autres cultures comme d'ailleurs ne correspondent pas non plus l'échelonnement des possibilités de reconversion et le calendrier des libérations de terres. Ainsi, par exemple, en 1966/67, on a une superficie libérée de 17.000 ha, mais si les plantations de 1967/68 et 1968/69 doivent se faire sur les terres nouvelles (puisque l'on doit compter 3 ans de repos pour les terres), celles de 1969/70 et suivantes se feront sur ces premiers arrachages qui ne sont donc pas définitifs.

En faisant la même correction pour toutes les années qui suivent, on a établi un nouveau tableau (n° 13) qui donne pour chacune d'entre elles les possibilités effectives de reconversion. Ce tableau appelle plusieurs remarques :

— Les superficies dites à reconvertir concernent uniquement celles qui peuvent faire l'objet, immédiatement, à l'année considérée, d'une substitution définitive de culture. Pour retrouver nos 1103.400 ha de superficies libérées au tableau 12, il suffit d'ajouter aux 73.400 ha reconvertis les quantités de terres nécessaires au renouvellement de la vigne (elles comprennent trois annuités de plantations), soit pour les années de stabilisation du vignoble à partir de 1931/32, 30.000 ha. Ces derniers font intégralement partie du périmètre viticole mais peuvent être temporairement utilisés par des cultures annuelles, spécialement conçues pour le propos et la régénérescence des terres à vignes.

— De même, les décalages entre arrachages et replantations mettent en disponibilité par rotation des quantités importantes de terres dont il faut aussi prévoir l'utilisation temporaire.

(1) Pour une estimation du coût d'un programme similaire voir : BLANC, G : *La vigne dans l'économie algérienne*, op. cité.

— La véritable reconversion est reportée à une date éloignée, elle ne devrait débiter effectivement qu'en 1975/76 et ne concernera en définitive qu'un chiffre bien éloigné des estimations les plus courantes (100 à 150.000 ha).

Il nous paraît essentiel de distinguer, d'une manière très précise les actions visant à utiliser temporairement des terres faisant normalement partie du cycle viticole, des actions visant à substituer d'une manière définitive d'autres cultures à la vigne de cuve et qui constituent, selon notre définition, la reconversion proprement dite.

En matière de *cultures temporaires*, trois principes doivent guider les choix. Il faut produire quelque chose :

- pour ne pas donner l'impression de coupure dans le rythme du travail (aspect psychologique) ;
- qui ne fatigue pas trop la terre ou mieux la régénère ;
- qui soit intéressant sur le plan économique et évidemment tienne compte des conditions naturelles ;

On retiendra spécialement les céréales de printemps (maïs, grain) dont l'Algérie est gravement déficitaire et les cultures fourragères et notamment pour les zones recevant plus de 600 mm de précipitations annuelles, le bersim, la betterave fourragère et la luzerne.

En matière de *cultures définitives*, il y a tout d'abord la reconversion en vignes de table et autres vignes qui ne pose pas de problème technique difficile au niveau de la production. La consommation actuelle de raisins de table est évaluée en Algérie à environ 3 kg/an et par habitant contre 21 kg en Turquie et 33 kg en Jordanie, deux autres pays musulmans. En raison de l'importance de l'apport nutritif que constitue la consommation des raisins de table, on peut envisager de la porter au moins à 10 kg/an par habitant, ce qui nécessiterait, avec un rendement de 100 quintaux/ha, environ 12.000 ha. Nous ajouterons un minimum de 3.000 ha pour l'exportation, soit un total de vignes de table de 15.000 ha. Ils prendraient place dans les Sahels, les raisins primeurs en milieu frais ou irrigué, les tardifs en montagne. En ce qui concerne les vignes à raisins secs, la consommation annuelle moyenne est évaluée en Algérie à 0,14 kg par habitant contre, par exemple, 2,4 kg/an en Syrie ; on peut donc facilement penser que celle-ci pourrait être augmentée jusqu'à 3 kg aussi. Cette production concernerait au total 2.000 ha dans les périmètres irrigués.

Les vignes à jus de raisins dont l'élaboration pose encore des problèmes techniques et économiques pourraient couvrir 1.000 ha. Au total avec les vignes à eaux de vie de bouche, 2.000 ha, la reconversion en vignes atteindrait 20.000 ha, on ne peut donc y voir comme certains le font la solution au problème viticole.

Les autres opérations de reconversion en d'autres cultures aussi riches que la vigne, en principe faciles, concerneraient les plaines profondes où d'ailleurs la viticulture présente des aspects peu satisfaisants, à savoir, des rendements trop élevés, des maladies cryptogamiques fréquentes et un mode de conduite compliqué grevant les frais culturaux.

Dans la mesure où les prévisions de reconversion ne dépasseraient pas ces superficies, le problème serait assez simple. Elle toucherait aisément les vignobles irrigués et ceux des plaines littorales et sublittorales recevant 700 mm de précipitations annuelles, c'est-à-dire les plaines d'Annaba à la Mitidja, alors que dans le Tell occidental, seule l'irrigation généralisée pourrait permettre des cultures de remplacement aussi rentables que la vigne.

C — Projection d'ensemble

Il nous a paru nécessaire, malgré son caractère artificiel, et compte tenu des objectifs généraux de l'agriculture algérienne de faire une projection, à horizon 1985 par exemple, de ce qui pourrait être la physionomie de cette agriculture.

Le tableau qui suit (n° 14) assure, sur la base du plan cultural de 1965, une répartition évidemment personnelle des superficies libérées par la vigne d'ici 1985.

Plan schématique de la reconversion de l'agriculture

PROJECTION 1985 : Source de départ : Plan cultural ONRA 1965
(Secteur socialiste)

Tableau n° 14

SPECULATIONS	SUPERFICIES CULTIVABLES en ha				Situation générale
	1965	1985	différence	%	
Céréales	789.200	814.200	+ 25.000	+ 3,16	sec
Légumes secs	40.000	44.500	+ 4.500	+ 11,25	sec
Cultures Indust.	25.000	27.800	+ 2.800	+ 11,2	
Betterave suc.			1.000		
Coton			500		
Tomate			500		irrigué °
Tabac			500		
Tournesol			300		
Cultures maraich.	40.600	60.600	+ 20.000	+ 49,25	irrigué °
Arboriculture	97.000	113.100	+ 16.100	+ 16,5	
Agrumes			5.000		irrigué °
Autres fruits			6.900		sec
Oliviers			4.200		sec
Vigne de cuve	300.000	191.600	- 108.400	- 36,1	
» de table	3.670	18.670	+ 15.000	+ 400	sec
Autre vigne	0	5.000	+ 5.000		sec
Cultures fourr.	79.300	99.300	+ 20.000	+ 25	sec
	1.374.770	1.374.770	0		

° Les superficies viticoles irriguées sont évaluées en 1965 à 27.590 ha ; Elles seront reconverties en priorité en cultures riches : Cultures industrielles (2.800 ha), Agrumes (5.000 ha), et cultures maraichères (19.800 ha), donc 200 ha seront en sec.

D — Incidences sur l'économie nationale

Si on considère ces prévisions comme raisonnables, on peut de la même façon évaluer grossièrement leurs incidences sur la production, le revenu agricole et l'emploi.

1) La production et le revenu agricole global

Le Tableau n° 15 dégage les perspectives de production et de revenu tirées des orientations culturelles proposées dans le tableau 14. Ces perspectives ne tiennent pas compte, dans la plupart des cas, des possibles améliorations techniques et se réfèrent aux rendements et produits actuels comme aux prix de 1966.

Perspectives de production et de revenu

(secteur socialiste)

Projection 1985, prix et rendements 1966

Tableau n° 15

SPECULATIONS	Différences superficies ha	Q/ha ou hl/ha	Production quintaux ou hectolitres	Produit ha DA	Différence de revenu D.A.
Céréales	+ 25.000	7	175.000	300	7.500.000
Légumes secs . . .	+ 4.500	5	22.500	500	2.250.000
Cult. industrielles	+ 2.800				
Betterave suc. . .	+ 1.000	350	350.000	3.800	3.800.000
Coton	+ 500	20	10.000	2.250	1.125.000
Tomate	+ 500	300	150.000	6.000	3.000.000
Tabac	+ 500	20	10.000	4.700	2.350.000
Tournesol	+ 300	25	7.500	1.750	525.000
Cult. maraichères	+ 20.000	91	1.820.000	4.500	90.000.000
Arboriculture . . .	+ 16.100				
Agrumes	+ 5.000	200	1.000.000	5.000	25.000.000
Autres fruits . . .	+ 6.900	55	379.500	3.000	20.700.000
Oliviers	+ 4.200	20	84.000	1.000	4.200.000
Vigne de cuve . . .	— 103.400	34	— 3.695.600	1.600	— 173.440.000
Autre vigne	+ 20.000	100	2.000.000	5.000	100.000.000
Cult. fourragères.	+ 20.000	22	440.000	1.000	20.000.000
				Gain en revenu	107.010.000

Si l'objectif fondamental de l'opération est de compenser la perte en revenu imputable aux arrachages de vignes, on voit qu'elle s'avère positive puisqu'elle dégage un surcroît de revenu de l'ordre d'une

centaine de millions de DA. Encore faut-il faire remarquer que la régression de 173 millions attribuée à la réduction du vignoble est théorique puisque déjà, à l'heure actuelle, l'excédent de production de 3,7 millions d'hl ne s'écoule plus et a donc une valeur réelle nulle. Sous cet angle, l'agriculture algérienne gagnerait non pas 107 millions mais 280 millions de DA.

2) l'emploi

On a déjà dit que dans la mesure où l'accentuation de la capacité d'emploi n'a pas de conséquence sur le niveau du produit brut, on a intérêt à remplacer le trateur par le travail humain, peu importe le niveau des coûts absolus qui dans une économie socialiste n'a que peu de signification. C'est ainsi que dans les travaux viticoles, on peut porter le nombre de journée de travail à 110 jours à l'hectare et même plus sans qu'il en résulte de conséquence sur le rendement. On peut, dans une mesure variable, en faire autant pour toutes les autres cultures.

Pour l'établissement du tableau qui suit (n° 16) qui retrace les perspectives de l'emploi nous avons systématiquement tenu compte de cette possibilité. Il est d'ailleurs à noter que la vigne est justement l'une des cultures où cet accroissement de l'emploi est le plus facile (de 50 à 100 % selon les régions).

La perte du potentiel d'emploi de la viticulture de cuve se chiffre à 11.924.000 journées qui ne sont pas récupérées en totalité par les autres cultures (10.623.500), d'où un déficit global de 1,3 million qui ne peut être qualifié de bien sévère.

Perspectives concernant l'emploi

(Secteur socialiste)

PROJECTION 1935

Tableau n° 16

Spéculations	Différences de superficies	Nombre jour/hectare	Nombre de journées
Céréales	+ 25.000	18	+ 450.000
Légumes secs	+ 4.500	35	+ 157.500
Cult. industrielles ..	+ 2.800	160	+ 448.000
Cult. Maraîchères, ...	+ 20.000	250	+ 5.000.000
Arboriculture	+ 16.100	110	+ 1.771.000
Vigne de cuve	- 108.400	110	- 11.924.000
Autres vignes	+ 20.000	110	+ 2.200.000
Cult. fourragères ..	+ 20.000	30	+ 600.000
Perte de journées			1.297.500

CONCLUSION

Les différents aspects du problème posé par la viticulture en Algérie, juridiques, commerciaux, techniques et économiques n'ont pu être dans ce travail qu'effleurés et même pour certains d'entre eux complètement négligés (problème du choix au niveau local et au niveau de l'exploitation structure optimale des unités viticoles etc...) Nous avons cependant abondamment prouvé que seul l'équilibre du secteur viticole commandait l'étendue, le rythme et la localisation de la reconversion elle-même. La reconstitution du vignoble qui déroulera ses effets sur une longue période, dégagera dans le cours de son développement les superficies excédentaires que l'on pourra consacrer à d'autres cultures.

Cette reconversion, nous l'avons envisagée, en l'absence actuelle d'études d'implantation d'une façon très générale et schématique. Il va sans dire que les opérations elles-mêmes demanderont, outre un modèle de réorganisation, le lancement d'importants programmes de mise en valeur, d'aménagement hydraulique et de restructuration foncière. Nos estimations quant à l'incidence de ces opérations sur l'économie nationale sont donc contestables. Elles permettent, néanmoins, d'assurer les responsables algériens de quelques conséquences bénéfiques sur le revenu et l'emploi si le problème est abordé avec suffisamment de prudence.

(Mai 1967)